



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4531

Lyon 8e - Ouverture de l'école primaire Simone Veil

Direction de l'Education

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2019/4531 - LYON 8E - OUVERTURE DE L'ECOLE PRIMAIRE SIMONE VEIL (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le nouveau groupe scolaire Simone Veil, situé 20 rue de la Fraternité à Lyon 8^{ème} ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2019.

Cette école, d'une capacité de 18 classes maternelles et élémentaires, est conforme au programme type des écoles de la Ville de Lyon. Elle disposera d'une salle d'évolution en maternelle, d'une salle plurivalente, d'une salle informatique et d'une salle de lecture en élémentaire. Le restaurant scolaire fonctionnera en self-service pour l'élémentaire. Un gymnase de 300m² sera accessible directement par la rue Saint Aignan et permettra un usage associatif hors temps scolaire.

Pour cette rentrée scolaire, il est prévu la création 3 à 4 classes en élémentaire et 3 à 4 classes en maternelle.

Il est précisé que la Ville de Lyon a déjà évoqué ce projet d'ouverture d'école avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Rhône.

L'article L. 2121-30 du code général des collectivités territoriales, repris dans l'article L. 212-1 du code de l'éducation, prévoit que « Le Conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département. ». Monsieur le Préfet a été saisi pour avis.

Vu l'article L. 2121-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 212-1 du code de l'éducation ;

Vu la délibération n°2019/4417 au conseil municipal du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du Préfet en date du 21 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil **du 8^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

Vu le rectificatif mis sur table :

Dans LES VISAS, préciser la date :

- Vu l'avis favorable du Préfet en date du **21 mars 2019** ;

Figure en annexe au présent rectificatif le courrier précité de M. le Préfet.

DELIBERE

L'ouverture de l'école primaire Simone Veil, située 20 rue de la Fraternité à Lyon 8^{ème}, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL